

Déclaration de l'entreprise

Par laquelle elle reste en dehors du champ d'application de la CCT du 21 mars 2018 relative au régime de pension complémentaire sectoriel des ouvriers de l'industrie chimique

Nom:.....

Fonction:.....

Dûment mandaté pour représenter l'entreprise

Nom + Forme Juridique:.....

Siège Social:

.....
Numéro d'entreprise:

Je déclare que l'entreprise satisfait aux critères pour rester en dehors du champ d'application de la convention collectives de travail sectorielle du 21 mars 2018 relative au régime de pension complémentaire sectoriel pour ouvriers de l'industrie chimique.

Je déclare que tous les ouvriers de l'entreprise, visés par le règlement de pension complémentaire sectoriel, sont assujettis à un régime de pension d'entreprise et que ce régime de pension d'entreprise est équivalent au régime de pension complémentaire sectoriel.

Ceci est confirmé par l'attestation ci-jointe, émise par l'actuaire attitré de l'organisme de pension qui gère ce régime de pension d'entreprise des ouvriers.

L'entreprise s'engage à fournir, sur simple demande du Fonds de sécurité d'existence pour le régime de pension sectoriel des ouvriers de l'industrie chimique, toutes les informations, que ce dernier estime nécessaires pour vérifier l'exactitude des données attestées.

Fait le.....au.....,

Signature mandataire

<p>A renvoyer avec l'attestation de l'actuaire de l'institution de pension au Fonds de sécurité d'existence pour le régime de pension sectoriel pour les ouvriers de l'industrie chimique, à l'adresse suivante : Boulevard Auguste Reyers 70, à 1030 Bruxelles, ou via l'adresse e-mail info@fsechimie.be. La date du cachet de la poste ou la date d'envoi de l'email, dans laquelle vous mentionnez la déclaration et l'attestation comme « complétés », fait foi.</p>
--

Attestation de l'actuaire de l'institution de pension

Déclaration d'équivalence du régime de pension complémentaire d'entreprise au régime de pension complémentaire sectoriel pour les ouvriers de l'industrie chimique, par laquelle l'entreprise reste en dehors du champ d'application de la CCT du 21 mars 2018

Je, soussigné actuaire de l'institution de pension

Nom institution de pension

qui gère le régime de pension complémentaire de l'entreprise

Nom:

Numéro d'entreprise.....

atteste que l'entreprise finance un régime de pension complémentaire d'entreprise qui satisfait aux conditions prévues dans la convention collective de travail du 21 mars 2018 relative au régime de pension complémentaire sectoriel pour les ouvriers de l'industrie chimique, pour rester exclu du champ d'application de la CCT.

- J'ajoute un calcul qui mesure l'équivalence conformément à la note technique (annexe 3 de la CCT)
- Je choisis de ne pas ajouter de calcul qui mesure l'équivalence conformément à la note technique (annexe 3 de la CCT)

Fait àle.....

Signature actuaire

Nom actuaire:

Actuaire conformément aux conditions de l'article 59 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance (assurance de groupe) ou de l'article 109 de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (fonds de pension)